



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Hongrie

Question au Gouvernement n° 2952

Texte de la question

COMMEMORATION DE L'INSURRECTION HONGROISE DE 1956

M. le président. La parole est à M. Alain Moyne-Bressand, pour le groupe UMP.

M. Alain Moyne-Bressand. Madame la ministre déléguée aux affaires européennes, vous vous êtes rendue à Budapest dimanche et lundi derniers pour représenter la France aux cérémonies de commémoration de l'insurrection hongroise de 1956 contre le régime communiste et l'occupation soviétique.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Bravo !

M. Alain Moyne-Bressand. Vous avez manifesté à cette occasion la solidarité du peuple français et avez salué en son nom le courage des combattants hongrois et la justesse de leur combat pour la liberté. En effet, le bouleversement provoqué en 1956 par le peuple hongrois a été la première faille dans le bloc soviétique et a enfin montré à tous la volonté des peuples d'Europe centrale de se libérer du joug du totalitarisme communiste. Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très bien !

M. Alain Moyne-Bressand. Cette commémoration a aussi été l'occasion de rappeler les fondements mêmes de la construction de l'Europe, qui ont été, à n'en pas douter, un leitmotiv et un espoir fort pour ces pays de l'Est : paix, liberté et démocratie pour tous les peuples qui la composent.

Enfin, la France a toujours eu des relations privilégiées et constructives avec le peuple hongrois.

Aussi, madame la ministre, pouvez-vous nous faire part de votre sentiment sur cette page de l'histoire et nous rappeler la place de ces pays dans l'Europe aujourd'hui réunifiée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

Mme Catherine Colonna, *ministre déléguée aux affaires européennes*. Monsieur le député, j'ai, en effet, eu l'honneur de représenter la France aux cérémonies commémorant le cinquantième anniversaire de l'insurrection de Budapest, le 23 octobre 1956.

En 1956, le peuple hongrois a su, par son courage, montrer au monde entier que les peuples d'Europe centrale et orientale rejetaient le régime totalitaire communiste qui leur était imposé. Ce combat du peuple hongrois était aussi le nôtre. Il était celui de la liberté contre la dictature, celui de l'aspiration à la démocratie contre l'oppression. En ces heures terribles de 1956, le peuple français a partagé la fraternité et les espoirs du peuple hongrois, dont le sacrifice n'a pas été vain. En 1989, le vent de la liberté a à nouveau soufflé, et, ne l'oublions pas, ce sont les Hongrois qui, les premiers, ont ouvert une brèche dans " le rideau de fer " en sectionnant les fils de fer barbelés.

Puisque ce cinquantième anniversaire nous invite aussi à réfléchir sur l'histoire et sur l'évolution de l'Europe, sachons mesurer le chemin parcouru. En 1956, l'Europe était divisée, meurtrie et, à l'Est, opprimée.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Tu entends, Gremetz ? (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Mme la ministre déléguée aux affaires européennes. Elle est aujourd'hui unie dans la paix, la diversité et la démocratie. C'est le plus bel hommage que l'on puisse rendre à la construction européenne. Pour vous dire le fond de ma pensée, mesdames, messieurs les députés, je préfère mille fois l'Europe d'aujourd'hui à celle d'hier, quand les chars soviétiques écrasaient dans le sang les combattants de la liberté ! ("*Bravo !*" et vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la

démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2952

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 octobre 2006